

## **Avis de promulgation**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 10 mars 2022, le règlement suivant :

**Règlement 1199-22 modifiant le Règlement 1160-21 afin  
d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant  
additionnel de 974 494 \$**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 avril 2022. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 29<sup>e</sup> jour d'avril 2022

Céline LeBlanc  
Greffière